

**AVIS DE PUBLICITE
2020CMRE/02**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
DIRECTION TERRITORIALE du NORD-EST
COMMUNE DE NANCY**

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Publié le	12 octobre 2020
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 13 novembre 2020 Heure : 12h
Objet de l'occupation	Stationnement d'embarcation pour un bateau (passagers, hôtel, restaurant ou autres...) au port Sainte-Catherine à Nancy
Lieu	Commune : Nancy Adresse : Port Sainte-Catherine Références cadastrales PK 163,4850
Activité(s) pouvant être exercée(s)	À proposer par le candidat
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	Voir plan
Restrictions	
Type d'autorisation délivrée	Convention d'Occupation Temporaire
Conditions financières générales	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement : https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2020/02/Tarifs-Domaniaux-2020-Version-D%C3%A9finitive-D%C3%A9cembre-2019.pdf
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	Au moment du départ de l'occupant actuel ou à la reprise de l'activité actuelle
Durée de la COT/AOT	Durée 5 ans en fonction des investissements et des amortissements s'il y a lieu
Critères de sélection	Les critères de sélection seront considérés en fonction : <ul style="list-style-type: none">• du montant de la redevance proposée,• de la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques)• de la nature et du montant des investissements projetés• de la solidité financière du projet

Négociation

Oui

Pièces à fournir

Statuts et Kbis (si société), pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire(s) de l'acte, documents liés au bateau s'il y a lieu, une attestation d'assurance, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un projet proposé ainsi que l'offre de prix. Lien à la tarification domaniale : <https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2020/02/Tarifs-Domaniaux-2020-Version-D%C3%A9finitive-D%C3%A9cembre-2019.pdf>

Dépôt des candidatures –
(Modalités de transmission)

La demande est à rédiger en français et à envoyer par voie électronique à : ap-ami.dtne@vnf.fr, **en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.**

Ou par courrier postal : UTI CMRE EN – Gestion du Domaine Public et Fluvial – 52 Rue Charles de Foucauld 54000 NANCY, **en indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR** ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.

Service à contacter pour
renseignement

UTI CMRE EN,
Tél : 03.83.17.41.20

